



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 6 juin 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne la construction une maison sur un lot d'une largeur de 40 mètres alors qu'un lot doit avoir 50 mètres de largeur lorsqu'il est situé à moins de 300 mètres d'un lac pour avoir le droit d'y construire.

Identification du site concerné

La demande concerne les lots 6511453/6538585, situés sur le chemin Beaulé, dont le propriétaire est M. Alain Gosselin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 20 mai 2023

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière